

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de nationaliser immédiatement les sociétés Falconbridge Limited et International Nickel Company of Canada. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. HEAP—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des Canadiens soussignés à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée. Les soussignés souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes ici réunie un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement qu'à une époque où le chômage est général, les forces armées ne devraient pas servir à atténuer le chômage parmi les jeunes Canadiens.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de chercher des méthodes plus dynamiques qui permettront de créer des emplois pour les jeunes. Et nos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE AU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens de la ville de Toronto, en Ontario, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes ici réunie un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement que le premier ministre (M. Trudeau) a présenté aux Nations Unies en 1978 une stratégie de l'asphyxie de l'armement nucléaire, que la mise à l'essai du nouveau missile de croisière au Canada est en contradiction avec cette stratégie et attendu que nos partenaires de l'OTAN, la Belgique et les Pays-Bas ont refusé de déployer des missiles de croisière dans leur territoire.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de demander au premier ministre de refuser l'autorisation de mettre à l'essai cette nouvelle génération d'armes au Canada. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

● (1420)

M. FULTON—LA PROSPECTION AU LARGE DES CÔTES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre

honorable assemblée saura y porter remède. La pétition concerne le projet de la société pétrolière Chevron de prospecter au large de la côte ouest.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de faire tenir des audiences publiques complètes sur l'offre et la demande d'énergie, de même que sur les aspects socio-économiques et environnementaux de l'exploitation des ressources sous-marines, avant que le moratoire soit levé. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. La pétition vient de citoyens de la côte sud de la Colombie-Britannique.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, qui est adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Il s'agit cette fois de la nouvelle législation énergétique du gouvernement fédéral.

Vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire tenir des audiences publiques complètes sur la demande d'énergie et les aspects socio-économiques de la mise en valeur des ressources sous-marines. La pétition vient de citoyens de Saanichton et Victoria, dans l'île de Vancouver.

M. le vice-président: A l'ordre. Il a été porté à l'attention de la présidence que le député a déjà obtenu la parole aujourd'hui afin de présenter des pétitions, et la pratique à la Chambre sera de ne pas laisser un député intervenir deux fois dans la même journée dans le but de présenter un groupe de pétitions.

M. Nielsen: Une innovation.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais c'est la pratique que M^{me} le Président a dictée. Si d'autres députés veulent présenter . . .

M. Benjamin: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: La parole est au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Benjamin: Monsieur le Président, soit dit en toute déférence, la présidence a annoncé plus tôt dans le courant de la journée qu'un seul député aurait la parole afin de présenter des pétitions. Elle l'a fait après plusieurs interventions de cette nature.

M. le vice-président: Selon la décision de la présidence, un député n'aura la possibilité de présenter des pétitions qu'une fois par séance. Y a-t-il d'autres députés . . .

M. Benjamin: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député voudra bien se rasseoir. C'est une décision de la présidence. Y a-t-il d'autres députés qui veulent présenter des pétitions? Le député de Regina-Est (M. de Jong).